

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08458

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt 8344

Désignation de l'entreprise : SAS AREAS NORTHERN EUROPE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 9/11 Allée de l' Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 2 4 9 5 9 6 6 5 0 0 0 2 6			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 30092022	N-1 30092021		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU			
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	3 902 726	1 468 819	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	12 351 834	5 825 539	
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI			
TOTAL (II) BJ		17 723 380	BK	3 902 726	13 820 654	5 845 539
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA	8 167 177	9 123 586	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	330 526		
		Disponibilités CF	CG	370	18	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI			
TOTAL (III) CJ		8 498 074	CK	8 498 074	9 123 605	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		26 221 455	IA	3 902 726	22 318 730	14 969 144
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AREAS NORTHERN EUROPE</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500)	DA	37 500	37 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 750	3 750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	3 534 255	2 181 408	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	15 308 210	1 352 846	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	18 883 716	3 575 505	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		9 693 788	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		9 693 788	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 489	5 119	
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 432 523	1 694 731	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 435 012	1 699 850		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22 318 730	14 969 144		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 435 012	1 699 850	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AREAS NORTHERN EUROPE							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		4 418
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		4 418
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 509	9 921
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	531	1 064
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	19	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 060
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 060)	(6 567)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12 351 834	5 825 539
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	184 807	116 043
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	9 693 789	1 879 860
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	22 230 431	7 821 442
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	3 495 755	3 561 215
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		16 555
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	3 495 755
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	18 734 676	4 243 672
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	18 729 616	4 237 105

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		547	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		547	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		33	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		1 200 630	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		1 200 663	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(1 200 115)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	3 421 405	1 684 143	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	22 230 431	7 826 408	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	6 922 220	6 473 562	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	15 308 210	1 352 846	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		494	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		5 941 582	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		15 481	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6					obligatoires A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin A7					Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

ANNEXE DES COMPTES

SOCIÉTÉ	AREAS NORTHERN EUROPE
----------------	------------------------------

Forme juridique	SAS
------------------------	------------

Adresse du siège social	9-11 Allée de l'Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX
--------------------------------	---

Exercice traité clos le	30 septembre 2022
--------------------------------	--------------------------

Exercice précédent clos le	30 septembre 2021
-----------------------------------	--------------------------

Nbre de mois (exercice traité)	12
---------------------------------------	-----------

AREAS NORTHERN EUROPE

SAS

9-11 Allée de l'Arche
92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Comptes annuels au 30 septembre 2022

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Au 30 septembre 2022,

Le total du bilan s'élève à	:	22.318.730 euros
-----------------------------	---	------------------

Le compte de résultat dégage une bénéfice de	:	15.308.210 euros
--	---	------------------

L'exercice écoulé a une durée de	:	12 mois
----------------------------------	---	---------

L'exercice précédent avait une durée de	:	12 mois
---	---	---------

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Note	Informations	P	N/P	N/A
1	Faits caractéristiques de l'exercice	x		
2	Principes, règles et méthodes comptables	x		
	Notes sur le bilan			
3	Etat de l'actif immobilisé	x		
4	Etat des amortissements			x
5	Frais d'établissement			x
6	Fonds commercial			x
7	Stocks			x
8	Tableau des échéances des créances et dettes	x		
9	Montants des créances et dettes représentés par des effets de commerce			x
10	Produits à recevoir et charges à payer	x		
11	Comptes de régularisation - actif et passif			x
12	Composition du capital social	x		
13	Tableau de variation des capitaux propres	x		
14	Situations fiscales latente et différée	x		
15	Etat des provisions inscrites au bilan	x		
	Notes sur le compte de résultat			
16	Ventilation du chiffre d'affaires			x
17	Charges et produits exceptionnels	x		
18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
	Autres informations			
19	Effectif moyen			x
20	Evènements postérieurs à la clôture	x		
21	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat			x
22	Avantages, crédits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction			x
23	Engagements financiers donnés et reçus			x
24	Dettes garanties par des suretés réelles			x
25	Information en matière de crédit bail			x
26	Liste des filiales et participations	x		

P : Information produite	13
N/P : Information non produite car non significative	0
N/A : Information non produite car non applicable	13

Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en euros et les montants sont tronqués.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impacts de la pandémie de Covid-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié l'évolution du coronavirus COVID-19 de pandémie, affectant plus de 150 pays dans le monde. La plupart des gouvernements centraux ont pris des mesures restrictives depuis lors pour contenir la propagation du virus et protéger les personnes en limitant les contacts et les déplacements internationaux et nationaux. Les campagnes de vaccinations massives mises en œuvre depuis le début de l'année 2021 à l'échelle mondiale ont permis un tournant majeur dans la lutte contre la pandémie. Ce contexte sanitaire a affecté de manière significative la plupart des économies dans le monde et a entraîné une réduction des ventes et de la génération de trésorerie du Groupe Areas depuis cette date.

L'année 2022 a également été affectée par différentes vagues, néanmoins, compte tenu de l'activité de ces derniers mois, des mesures de préservation des liquidités mises en œuvre, de la situation financière constatée en fin d'année et des projections faites pour les mois à venir sur la base du budget de l'exercice prochain, l'appréciation du Groupe Areas est qu'il n'y a plus d'incertitude majeure pour la poursuite de son activité comme déjà identifié fin 2021.

Par conséquent, la publication des comptes consolidés du Groupe Areas au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 a été faite en maintenant le principe comptable de la continuité d'exploitation et ce même principe a été retenu pour les filiales françaises.

La France a connu une année contrastée, avec une partie de l'exercice encore très contraint sur le plan sanitaire allant parfois jusqu'à la fermeture d'entreprises, suivi d'un assouplissement progressif des mesures de restrictions au fil du déploiement des campagnes de vaccination.

Liquidité et continuité d'exploitation

Sur l'exercice, le Groupe Areas et la Société ont poursuivi les actions entreprises depuis le début de la crise sanitaire afin de permettre la poursuite des activités et de préserver la trésorerie, telles que :

- Un contrôle strict des charges et des investissements
- ° Une gestion agile et adaptée des effectifs à l'activité et décalages de paiements de charges sociales
- ° Annulations ou reports de certains investissements
- ° Négociations avec les fournisseurs sur les délais de paiements
- ° Variabilisation des charges ° Fermeture de certains points de ventes en fonction des circonstances
- L'obtention de nouveaux financements afin de financer les besoins de trésorerie des entités françaises d'Areas, un prêt garanti par l'état (PGE) a été octroyé à la société HRC (filiale française du Groupe Areas) en 2021 pour une durée de 6 ans après extension de celle-ci en cours d'exercice. Et un second PGE en 2022 pour une durée de 6 ans.
- Le recours aux mesures de soutien mises en place par l'état a continué en partie en 2022 (fonds de solidarité, aide « coûts fixes », exonérations et aides aux paiements des charges sociales)

La liquidité de la Société étant assurée par le Groupe Areas et sur la base des points exposés ci-dessus, les comptes clos au 30 septembre 2022 de la Société ont été établis et arrêtés en retenant la convention comptable de continuité d'exploitation.

Dépréciation des actifs non-courants

Dans le contexte de crise sanitaire décrit précédemment, la Société a effectué une revue approfondie de la performance de ses actifs financiers et, pour ceux présentant un indice de perte de valeur, a procédé à un test de dépréciation afin d'estimer la valeur recouvrable des actifs testés. Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable des actifs testés est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée soit à partir de la valeur d'utilité en actualisant les flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité.

Le résultat des analyses de pertes de valeur a conduit la société à comptabiliser un montant net de dotations (-) et reprises (+) sur l'exercice de : + 9 693 789 euros de provisions pour risques financiers.

Une provision pour dépréciation des titres de 3 902 726 euros a été comptabilisée sur l'exercice.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables résultant de la réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan.

METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation de titres de participation est constatée si la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.

En complément, dès lors que la situation nette est négative, une provision pour risque financier est comptabilisée dans la limite de la différence entre la situation nette négative et la valorisation de l'entité filiale.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

INTEGRATION FISCALE

A compter du 1er octobre 2019, le résultat de la société est intégré fiscalement dans les comptes de la société FINANCIERE PAX 9-11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex, visée à l'article 223A du CGI.

La société supporte l'impôt sur son propre résultat fiscal comme si elle avait été imposée distinctement.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société :

PAX Equityco SARL
43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg
B224070

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Acquisitions Apports	Vir. poste à poste	Cessions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	0
Frais d'établissement					0
Frais de recherche et développement					0
Concessions, brevets et droits similaires					0
Fonds commercial					0
Autres immobilisations incorporelles					0
Avances, acptes/immo. incorporelles					0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0	0
Terrains					0
Constructions					0
Instal. tech., outillage et mat. industriel					0
Matériel de transport					0
Autres immobilisations corporelles					0
Immobilisations en cours					0
Avances, acptes/immob. corporelles					0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 252 510	11 470 870	0	0	17 723 380
Participations	426 971	4 944 575			5 371 546
Créances rattachées à des participations	5 825 539	6 526 295			12 351 834
Autres participations					0
Prêts					0
Autres immobilisations financières					0
TOTAL GENERAL	6 252 510	11 470 870	0	0	17 723 380

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et développement				0
Concessions, brevets et droits similaires				0
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, outillage et matériel industriel				0
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations en cours				0
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
Participations				0
Créances rattachées à des participations				0
Autres titres immobilisées				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières				0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE

- calculées selon le mode linéaire		- au résultat d'exploitation	
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	0	TOTAL	0

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations	12.351.834	12.351.834	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et organismes sociaux			
Etat : impôts sur les bénéfices	1.684.140	1.684.140	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	113	113	
Etat : autres impôts, taxes assimilées			
Etat : créances diverses			
Groupe et associés	6.482.924	6.482.924	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	20.519.012	20.519.012	0

ETAT DES DETTES	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2.489	2.489		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices	3.421.405	3.421.405		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : autres impôts, taxes assimilées	11.118	11.118		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3.435.012	3.435.012	0	0

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.489
Dettes fiscales et sociales	3.432.523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3.435.012

Note 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.	
Parts sociales				
Actions ordinaires	2 500			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire				
Actions préférentielles				
TOTAL	2 500	0	0	

Note 13

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE CONCERNEE	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	A la clôture de l'exercice
Capital social	37 500			37 500
Primes liées au capital	0			0
Réserves	3 750			3 750
Autres réserves	0			0
Report à nouveau	2 181 409	1 352 846		3 534 255
Résultat de l'exercice	1 352 846	-1 352 846	15 308 210	15 308 210
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	3 575 505	0	15 308 210	15 308 210

Dividendes distribués au cours de l'exercice :

0

Résultat de l'exercice précédent pris en compte par les associés :

2

Note 14

SITUATIONS FISCALES DIFFEREE ET LATENTE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
Provisions réglementées	
Autres produits non taxables temporairement	
TOTAL ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (1)	0
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
Autres charges non déductibles temporairement (à détailler):	
Organic	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (2)	0
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (1) - (2)	0

Déficits fiscaux reportables	
Moins-values à long terme	3 902 726
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	3 902 726

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations Apports	Reprises sans objet	Reprises	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES (1)					0
Provisions pour litiges					
Provisions pour impôts					
Prov. pour pensions, obligations simil.					
Autres provisions pour risques et charges	9 693 789		9 693 789		0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 693 789	0	9 693 789	0	0
Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles					
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles					
Provisions pour dépréciation des titres de participation	406 971	3 495 755			3 902 726
Provisions pour dépréciation des autres immo. financ.					
Provisions pour dépréciation des stocks					
Provisions pour dépréciation des comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	406 971	3 495 755	0	0	3 902 726
TOTAL GENERAL	10 100 760	3 495 755	9 693 789	0	3 902 726

Dotations et reprises d'exploitation					
Dotations et reprises financières		3 495 755	9 693 789		
Dotations et reprises exceptionnelles					
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS		3 495 755	9 693 789	0	

(1) : à détailler si nécessaire

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

ELEMENTS	EXERCICE	
	CHARGES	PRODUITS
Pénalités		
Mali de fusion AREAS Management		
Divers		
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0	0

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

NATURE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
Résultat courant	18 729 616	3 421 405	15 308 210	2 543 115
Résultat exceptionnel			0	-1 200 269
Crédit d'impôt				
RESULTAT NET COMPTABLE	18 729 616	3 421 405	15 308 210	1 352 846

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au 30 septembre 2022, compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, la continuité d'exploitation du Groupe et la valorisation des actifs ne sont pas remises en cause.

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avales données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'ex.
				Brut	Net					
I - Renseignements détaillés (Titres représentant plus de 1% du capital de ANE)										
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)										
AREAS SERVICES SAS	886 455	104 245	100,00%	5 286 571	1 404 245			42 287 253	405 719	
AREAS DANMARK SAS	10 000	-638 074	100,00%	10 000	0			0	-435 901	
AREANE SAS	9 588	324 505	100,00%	10 000	10 000			2 071 050	231 466	
ATEN SNC	10 000	12 352 594	99,95%	9 599	9 599			62 489 539	12 352 594	12 351 835
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
II - Renseignements globaux (Titres représentant moins de 1% du capital de HRC)										
A - Filiales non reprises au paragraphe I				44 576	44 576			0	0	0
B - Participations non reprises au paragraphe I				0	0			0	0	0
C - Participations (Moins de 10 % du capital détenu par la société)				0	0			0	0	0
TOTAL GENERAL				5 371 546	1 468 820	0	0	106 857 852	12 653 876	12 351 835



KPMG AUDIT IS SAS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

AREAS NORTHERN EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022
AREAS NORTHERN EUROPE S.A.S.
9 -11 Allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense

KPMG Audit IS, société de commissaires aux comptes
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee).

Société par actions simplifiée
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Capital social : 200 000 €
512 802 653 RCS Nanterre



KPMG AUDIT IS SAS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

AREAS NORTHERN EUROPE **Société par Actions Simplifiée**

9 -11 Allée de l'Arche - 92032 Paris La Défense

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

À l'Associé unique de la société AREAS NORTHERN EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AREAS NORTHERN EUROPE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 mars 2023

KPMG AUDIT IS

Eric Amato

Associé

AREAS NORTHERN EUROPE

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX
524 959 665 RCS NANTERRE

(ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois et le trente et un mars, au siège social de la Société

AREAS WORLDWIDE, société par actions simplifiée au capital de 5 963 550 euros, dont le siège social est fixé au 9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 293 653 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Yves LACHERET,

(ci-après l'« **Associée unique** »),

propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société, a été appelée à prendre les décisions portant sur les points listés ci-après :

- rapport de gestion du Président ;
- rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022;
- affectation du résultat ;
- point sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- précisions des modalités de signature des procès-verbaux avec modification corrélative de l'article 11 des statuts ;
- précisions des modalités de signature des procès-verbaux avec modification corrélative de l'article 16 des statuts ;
- remplacement du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,
- pouvoirs aux fins de formalités.

L'Associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, des comptes sociaux et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, **approuve** sans réserve tels qu'ils ont été présentés les comptes de la Société de cet exercice, qui se soldent par un bénéfice de 15 308 210,97 Euros.

L'Associée unique **approuve** également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Associée unique prend acte de ce que la Société n'a supporté aucune dépense ou charges non déductible visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, sur proposition du Président, **décide d'affecter le bénéfice** de l'exercice clos le 30 septembre 2022 qui s'élève à 15 308 210,97 €, de la manière suivante :

Bénéfice réalisé.....	15 308 210.97 €
Report à nouveau antérieur.....	3 534 255.37 €
Total disponible.....	18 842 466.34 €

Affectation :

Dividendes.....	15 000 000 €
Soit 6 000 € par action	
Report à nouveau.....	3 842 466.34 €

En outre l'Associée unique prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Montant par action	Dividende total
30/09/2021	0 €	0 €
30/09/2020	0 €	0 €
30/09/2019	0 €	7 500 000 €

Il est précisé que les sommes mentionnées dans ce tableau ont été intégralement versées à des actionnaires (personnes morales) non éligibles à l'abattement de 40% prévu par l'article 158 du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique constate qu'aucune convention relevant des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'est à mentionner au registre des décisions au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique prend acte que les procès-verbaux des décisions du Président peuvent être établis sous forme électronique ; dans ce cas, ils pourront être signés au moyen d'une signature électronique simple et seront datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.

L'Associée unique décide par conséquent de modifier l'article 11 des statuts comme suit :

ARTICLE 11 – PRESIDENT

Il est ajouté le paragraphe suivant :

« 7 Les procès-verbaux des décisions du Président peuvent être établis sous forme électronique ; dans ce cas, ils pourront être signés au moyen d'une signature électronique simple. Les procès-verbaux sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique prend acte que les procès-verbaux des décisions de l'Associée unique et des décisions collectives, peuvent être établis sous forme électronique ; dans ce cas, ils peuvent être signés au moyen d'une signature électronique simple et sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.

L'Associée unique décide par conséquent de modifier l'article 16 des Statuts comme suit :

ARTICLE 16 – MODE DE CONSULTATION

[...]

5. Procès-verbaux

Il est ajouté le paragraphe suivant :

« Les procès-verbaux peuvent être établis sous forme électronique ; dans ce cas, ils pourront être signés au moyen d'une signature électronique simple. Les procès-verbaux sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.»

SIXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, domiciliée Crystal Park, 63 Rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine , en qualité Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société KPMG AUDIT IS démissionnaire, jusqu'au terme initialement prévu, soit jusqu'à l'issue de la réunion des associés ou la date de prise de décision collective de ceux-ci statuant sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

L'Associée unique précise que KPMG AUDIT IS remettra sa lettre de démission au plus tard le 31 mars 2023, afin de permettre la finalisation de tout travaux et l'émission de tout rapports liés à la clôture 30 09 2022.

SEPTIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Medialex» ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique, pour servir et valoir ce que de droit.

DocuSigned by:

YVES LACHERET

8AEA3C01C59F48E...

AREAS WORLDWIDE
Représentée par Monsieur Yves LACHERET

TC NANTERRE

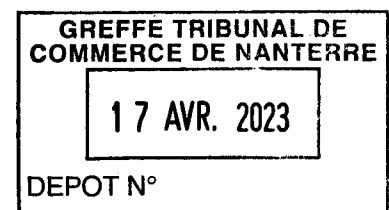
. CPTE MEDIALEX/92010082

MEDIALEX PARIS

AFFAIRE : AREAS NORTHERN EUROPE

524 959 665 RCS

DOSSIER N° : 108774



OBJET DE LA FORMALITE :

DEPOT DES COMPTES ANNUELS 30/09/22

Dossier suivi par : Stéphane Thomas

Mail : stephane.thomas@medialex.fr

PARIS Le 14 Avril 2023